

## ***Plus de pères doivent prendre un congé parental, pour plus d'égalité hommes-femmes***

---

12/05/2016

L'eurodéputée S&D Marie Arena a obtenu, ce 12 mai, une majorité au Parlement européen pour sa proposition progressiste qui vise à étendre la durée minimum du congé parental de quatre à six mois, et son champ d'application aux parents d'enfants de plus de huit ans.

Le congé parental est défini comme une période chômée qui peut être prise par les deux parents, après le congé de maternité ou paternité. Il est entré en vigueur en avril 2010.

### **L'eurodéputée S&D Marie Arena, auteure de la résolution du Parlement européen, a commenté le résultat de ce vote :**

« Plusieurs années après l'instauration du congé parental en Europe, le Parlement européen tire aujourd'hui les leçons de cette expérience, en vue d'accroître la participation des femmes au marché du travail et d'améliorer l'équilibre travail-vie privée. Le message que nous adressons à la Commission européenne est clair : nous voulons améliorer et moderniser le congé parental. En effet, la situation actuelle est loin d'être satisfaisante. Seuls 2,7 % des pères européens ont fait usage du congé parental, au cours des dernières années, et ce droit est appliqué très différemment d'un pays à l'autre. Par conséquent, il est crucial de promouvoir plus intensément le partage des responsabilités entre parents, à travers toute l'Europe. Il s'agit d'améliorer l'égalité hommes-femmes. »

« Dans cet esprit, nous demandons l'extension du congé parental de quatre à six mois, assorti d'une rémunération décente. Le congé parental doit être une opportunité, pas un obstacle. Les mamans et les papas doivent pouvoir prendre un congé parental afin de prendre soin d'un enfant affecté d'une maladie grave, sans être pénalisés dans leur vie professionnelle. Nous voulons aussi accroître la limite d'âge pour permettre aux parents d'enfants plus âgés de bénéficier d'un congé parental. »

« En notre qualité de Socialistes & Démocrates, nous estimons par ailleurs qu'il est urgent de réviser la directive relative au congé de maternité, afin de prévoir un congé de paternité minimum de deux semaines. Plus tôt les papas se lient à leur enfant, plus grande la chance qu'ils prendront un congé parental et partageront les responsabilités à égalité avec leur partenaire. Toutes ces mesures sont fondamentales pour trouver un équilibre entre vie privée et professionnelle, qui doit constituer le fondement de nos sociétés modernes. »